



# Capsule d'information Politique d'échantillonnage

À l'intention des agents et fournisseurs

---

## **Allocation et modes de paiement acceptés**

En lien avec la Politique d'échantillonnage, nous vous rappelons que seules les commandes avec les factures personnalisées à votre numéro de client seront considérées pour la remise de l'allocation.

De plus, le règlement du montant de la facture devra se faire en succursale avec un mode de paiement autorisé par la SAQ, soit :

- Argent comptant
- Carte de débit
- Carte de crédit
- Mandat bancaire
- Chèque certifié ou non certifié (seulement si l'agent détient l'autorisation de la SAQ)

Une communication à cet effet à également été transmise aux succursales désignées.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter  
notre **S**ervice d'**A**ssistance aux **R**elations d'**A**ffaires (SARA)  
par courriel à [sara@saq.qc.ca](mailto:sara@saq.qc.ca) ou au 514 254-2711.